

Objectifs :

Poursuivre les actions de la Cellule Étangs, en élargissant son domaine de compétences.

Contexte :

La « Cellule Étangs » avait été créée en 2000 pour coordonner les actions du « Programme de gestion durable des étangs de la Champagne humide » sur la période 2000-2005. Elle intervenait sur toute la zone Ramsar. La cellule ayant montré de bons résultats, le Parc a voulu poursuivre l'action à la fin du programme. Il a été décidé d'élargir le champ des compétences de cette cellule aux zones humides en général. Elle est donc devenue la « Cellule zones humides » en 2006 et a été intégrée à la nouvelle Charte. Cependant, son champ d'action a été redimensionné au seul périmètre du Parc afin d'adapter la charge de travail aux capacités de la cellule (2 ETP). La cellule conserve cependant un champ de compétences « Étangs » sur toute la zone Ramsar. Elle intervient que très ponctuellement sur les réserves nationale et régionale du Parc car des chargés de mission se consacrent déjà à ces sites.

Depuis sa création en 2000 et sa modification en 2006, cette cellule est considérée comme une CATEM (Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Milieux) par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Démarches et résultats :

Depuis 2002, deux personnes s'occupent à plein temps de cette cellule. Elles interviennent à 50 % pour des communes (problématiques mares et bords de cours d'eau principalement) et des privés (problématiques davantage mares, étangs et prairies humides). L'objectif de cette cellule est l'assistance à la gestion, la création, l'entretien et la restauration. Elle apporte aide technique et conseils aux gestionnaires et propriétaires de zones humides ou aquatiques lorsqu'ils sont confrontés à une problématique ou qu'ils désirent améliorer leurs milieux.

La cellule aide également les communes à monter les dossiers techniques et financiers de demande de subvention notamment auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie, de la Région ou du Conseil général, pour leurs projets de restauration, de création, ainsi que d'acquisition foncière de zones humides (pour ce dernier point, ce sont les subventions de l'Agence de l'eau qui sont mobilisées) en vue de leur protection et de la mise en place d'une gestion adaptée. Au niveau de la propriété privée, la cellule peut apporter une aide technique aux particuliers et les assister lors des travaux si besoin. Par exemple, pour la replantation d'arbres têtards, la cellule peut fournir des boutures ou à défaut mettre les propriétaires en relation avec des contacts qui pourront leur donner des greffes ou des conseils.

Lien(s) :

http://pole-zhi.org/documents/PNR&ZH/pnrfo_30.pdf ^[6]

Thème ressource:

[Eau et zones humides](#) ^[7]

[Biodiversité](#) ^[8]

Document(s) :

[Recueil des stratégies de gestion, préservation et valorisation des zones humides au sein des PNR](#) ^[9]

Expériences:

[Connaissance et gestion durable des étangs](#) ^[10]

La cellule réalise des inventaires et des états des lieux des bassins versants de son territoire pour impulser des restaurations et la prise en compte des zones humides par les communes (notamment lors des renouvellements des documents d'urbanisme). La cellule suit également des programmes de restauration hydromorphologiques de cours d'eau sur son territoire.

Les actions de la cellule sont mises en œuvre par le Parc. Elle est dotée d'un Comité de pilotage composé du Parc, des représentants des financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Région) et des propriétaires d'étangs, ainsi que des services de l'État (DREAL et DDT). Le programme d'action annuel est validé à la fois en Comité de pilotage, en Commission environnement du Parc et au Comité scientifique du Parc. Il détaille toutes les actions prévues, leurs intérêts et leurs justifications, et précise le nombre de jours à consacrer pour chacune d'entre elles.

Résultats/Perspectives :

La cellule a montré de bons résultats sur le territoire. Les locaux ont rapidement identifié cette structure et ce qu'elle pouvait leur apporter. Ils la sollicitent pour leur venir en aide sur toutes les questions relatives aux zones humides. Le bouche-à-oreille a été efficace pour faire connaître la cellule au plus grand nombre. Désormais, la cellule reçoit même des appels des départements voisins, qui n'ont pas de cellule d'assistance technique à laquelle s'adresser.

Pour les gestionnaires, la cellule a conçu des fiches techniques thématiques pour les aider à mieux connaître et gérer les zones humides, en réponse à des problématiques précises. Ces fiches se présentent sous forme de « fiches milieux » qui permettent d'apporter des conseils de gestion sur différents types de zones humides (étangs, mares, prairies humides...) et de « fiches espèces » décrivant la faune et la flore qu'il est possible de trouver en Champagne humide sur ces types de milieux. Ces fiches sont téléchargeables sur le site internet du Parc.

Pour un public non professionnel, la cellule réalise des animations grand public ou des interventions auprès des scolaires afin de les sensibiliser sur la thématique des zones humides (milieux, espèces).

Dans le cadre de ses missions d'inventaires et de suivis, la cellule est chargée du suivi des espèces invasives présentes sur le territoire. Elle mène particulièrement des actions de lutte contre l'écrevisse rouge de Louisiane, par piégeage et destruction des individus afin de limiter la prolifération de la population, mais également des actions d'expérimentation (capture/réintroduction d'écrevisses rouges de Louisiane stérilisées). Un programme « Écrevisses rouges de Louisiane » a été mis en place sur un plan d'eau de 6 ha à proximité d'un cours d'eau en site Natura 2000. Sur ce plan d'eau, la cellule teste l'efficacité de différents appâts et nasses, évalue l'évolution de la population selon la pression de pêche, détermine des zones de vie préférentielles lors de plongées en bouteille... Des inventaires réguliers sont également réalisés à l'échelle de plusieurs plans d'eau afin de suivre l'expansion des populations et d'avoir une cartographie à jour.

La cellule participe également au groupe de travail régional sur la thématique. En ce qui concerne la renouée du Japon, la cellule va tester des méthodes d'éradication sur un site pilote. La cellule développe en parallèle un programme « arbres têtards » pour les inventorier, connaître la biodiversité qu'ils abritent, les remettre en état et réaliser de nouvelles plantations (les mesures d'entretien/plantation sont inscrites dans le cadre de la ZAP prairies humides, qui permet d'avoir des subventions pour les exploitations agricoles). Elle incite également les communes et les particuliers à entretenir leurs arbres têtards ou à en planter. En 2012, la cellule prévoit de réaliser une étude sur les arbres têtards des prairies humides avec localisation des arbres sur le Parc, fiche descriptive et inventaire biodiversité pour certains spécimens. L'objectif est ensuite d'intégrer ces arbres dans la Trame Verte et Bleue et d'assurer leur protection au niveau des documents d'urbanisme des communes.

La cellule est en charge de la thématique « Trame Verte et Bleue » depuis 2009. Il manque encore certaines données pour l'élaboration de cette trame, notamment des études complémentaires sur certains secteurs et des inventaires sur les nouvelles communes du Parc, qui ont adhéré à la Charte de 2010. La région n'ayant pas encore fait son Schéma régional de cohérence écologique, les trois PNR du territoire (Forêt d'Orient, Ardennes et Montagne de Reims) sont chargés de réaliser leurs TVB de manière simultanée, en concertation inter-parcs, afin de faciliter ensuite le travail de la région. En 2012, la cellule zones humides lance une étude globale de la TVB du Parc avec pour objectif de l'intégrer avant la fin de l'année dans le SCoT en cours d'élaboration.

Atouts et limites :

Atouts/ Opportunités :

- Une bonne reconnaissance et notoriété de la cellule sur le territoire

Date de début : 2006

Type d'intervention : Protection -
préservation

Partenaires :

Agence de l'eau, région, CENCA, CPIE du Pays de Soulaines, Fédération de pêche, LPO

Tags :

[Préserver - valoriser des patrimoines vivants](#) ^[1]

[Protection de l'environnement](#) ^[2]

[Milieu naturel](#) ^[3]

[Eau](#) ^[4]

[Biodiversité](#) ^[5]

Source URL : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/assistance-et-conseils-sur-les-problematiques-zones-humides>

Liens

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/preter-valoriser-des-patrimoines-vivants>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/protection-de-lenvironnement>

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/milieu-naturel>

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/eau>

[5] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/biodiversite>

[6] http://pole-zhi.org/documents/PNR&ZH/pnrfo_30.pdf

[7] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/eau-et-zones-humides>

[8] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/biodiversite>

[9] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/recueil-des-strategies-de-gestion-preservation-et-valorisation-des>

[10] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/connaissance-et-gestion-durable-des-etangs>